COMMUNE DE ROCHE

PREAVIS N° 27/2018

de la Municipalité au Conseil communal

relatif au

RAPPORT DE GESTION
EXTRAIT DE COMPTES
2017

COMMUNE DE ROCHE

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions de l'article 93c de la Loi sur les communes (LC) du 28 février 1956, de l'article 34 du règlement du Conseil d'Etat du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, modifié le 16 novembre 1984, et des articles 98ss du règlement du Conseil communal de Roche du 12 mai 2014, la Municipalité a l'honneur de vous soumettre son rapport annuel sur la gestion des biens communaux pour l'année 2017, ainsi que les comptes de l'année 2017.

Préambule

L'année 2017 fut le premier exercice complet de la nouvelle législature 2016-2021. Budgétée en 2016 avec un excédent de charges de plus de CHF 150'000.00, la clôture de cet exercice s'est arrêtée sur un déficit de CHF 135'142.00.

Les principaux facteurs d'influences ont été une diminution des perceptions fiscales à hauteur de CHF 84'550.00 et une augmentation de charges liée à la gestion des bâtiments communaux pour CHF 152'500.00.

Avec une augmentation de la population de plus de 53 habitants en 2017 et plus de 350 habitants sur les années 2018 et 2019, la Municipalité a entrepris des travaux de restructuration et d'optimisation des différents services de son exploitation communale.

Quatre piliers ont été identifiés et mis en place avec : le service du « Greffe/administration », le service « Technique », le service « Conciergerie » et le service « Voirie ». Une hiérarchie verticale et horizontale a clairement été mise en place et communiquée verbalement et par écrit à l'ensemble des collaborateurs.

Cette mue était devenue nécessaire afin d'offrir aux collaborateurs un cadre de travail structuré et moderne et proposer à la population des prestations à la hauteur de ses besoins et attentes.

L'année 2017 a été marquée par la mise en service de la nouvelle station de traitement d'eau des Lizettes, par la mise en place d'une unité d'accueil pour les écoliers UAPE sur le site des Prés-Clos, par la poursuite du complexe dossier de mise en conformité du PPA « Les Vernes », par la réfection des collecteurs EC/EU En Cornaz, par la réfection d'un appartement au 1er étage du bâtiment communal des Salines et par le remplacement de l'historique pont d'Egraz.

La clôture des comptes de cette année 2017 peut être qualifiée, sur le plan de la gestion pure du ménage communal, de stable et fidèle aux projections budgétaires. La municipalité a dû adapter son plan d'investissement, mais a pu faire face à l'ensemble de ses charges de fonctionnement et assumer ses amortissements ordinaires. Plusieurs facteurs influencent le résultat de cet exercice. Ils seront clairement détaillés dans le présent rapport de gestion.

Lanz Christophe, Syndic

TABLE DES MATIÈRES

1. Rapport de gestion 5
1.1 Autorités 5
1.1.1 Conseil communal 5
1.1.2 Municipalité 5
1.1.3 Relations avec la préfecture 6
1.1.4 Relations intercommunales et régionales 6
1.2 Administration generale et finances 7
1.2.1 Cérémonies et manifestations diverses 7
1.2.2 Personnel communal 7
1.2.3 Office de la population 8
1.2.4 Finances, impôts et taxes 10
1.2.5 Communication et information - Informatique et internet 11
1.3 Travaux et Aménagement du territoire 13
1.3.1 Aménagement du territoire 14
1.3.2 Police des constructions 14
1.3.3 Services industriels, service des eaux, eaux usées 15
1.3.4 Routes 15
1.3.5 Eclairage public 15
1.3.6 Gérances des bâtiments communaux et infrastructures sportives 15
1.4 Enseignement, mobilité et citoyenneté 16
1.4.1 Ecoles 16
1.4.2 Jeunesse et petite enfance 16
1.4.3 Mobilité et transports 16
1.4.4 Musée suisse de l'Orgue 16
1.4.5 Bienvenue chez vous 16
1.4.6 UAPE 17
1.4.7 Intégration – Classe de français 17
1.4.8 Naturalisations 17
1.4.9 Espace livres 17
1.5 Sécurité et domaines 18
1.5.1 Police-secours, sécurité publique 18
1.5.2 ORPCi 18

1.5.3 SDIS du Haut Lac 18
1.5.4 Signalisation routière 18
1.5.5 Domaines et terrains communaux 18
1.5.6 Forêts 18
1.5.7 Vignes 19
1.5.8 Digues et cours d'eau 19
1.6 Voirie, services sociaux, culture et sports 20
1.6.1 Voirie, déchets 20
1.6.2 Parcs et jardins 20
1.6.3 Cimetière 20
1.6.4 Personnes âgées 20
1.6.5 Services sociaux et action sociale 20
1.6.6 Sociétés locales 20
1.7 Suivi des vœux de la commission de gestion (gestion 2016) 21
1.8 Liste des abréviations 23
2. Comptes 2017 24
2.1 Tableaux 24
2.1.1 Comparaisons avec le dernier exercice 24
2.1.2 Résultat de l'exercice 2017 25
2.1.3 Récapitulation des charges et recettes par nature 25
2.1.4 Amortissements 26
2.1.5 Attributions aux fonds de réserve 26
2.1.6 Prélèvements aux fonds de réserve 26
2.1.7 Recettes aléatoires 27
2.1.8 Péréquation et dépenses thématiques – décompte final 2016 27
2.1.9 Facture sociale – décompte final 2016 27
2.1.10 A noter que les investissements 2017 se sont élevés à : 28
2.2 Commentaires par comptes et rubriques 29
3. Conclusions 35

1. RAPPORT DE GESTION

1.1 AUTORITES

1.1.1 Conseil communal

Durant l'année 2017, le Conseil communal s'est réuni à 7 reprises (29 mars, 1er mai, 7 juin, 27 juin, 20 septembre, 25 octobre et 13 décembre) et a traité les 13 préavis suivants :

11/2017	Règlement communal sur la distribution de l'eau
12/2017	Demande de crédit pour l'achat et la mise en place d'une construction modulaire sur le site des Prés-Clos pour une Unité d'accueil pour écoliers (UAPE)
13/2017	Règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux
14/2017	Réfection des collecteurs EC/EU En Cornaz et octroi d'un crédit
15/2017	Demande de crédit pour le renouvellement des installations audiovisuelles de la Rotzérane
16/2017	Demande de crédit pour la réfection d'un appartement au 1er étage, rue des Salines 4
17/2017	Création de l'Association Scolaire et Parascolaire Intercommunale du Haut-Lac (préavis retiré par la Municipalité)
18/2017	Rapport de gestion, Extrait de comptes 2016
19/2017	Remplacement du pont d'Egraz et octroi du crédit y relatif
20/2017	Installation d'un éclairage public complémentaire au Grand-Cerclet et octroi du crédit y relatif
21/2017	Remplacement du chauffage de la maison des Vurziers et octroi du crédit y relatif
22/2017	Arrêté d'imposition 2018
23/2017	Budget 2018

1.1.2 Municipalité

1.1.2.1 Organisation

Après avoir connu des mutations importantes au cours des dernières années, le collège municipal sorti des urnes lors des élections générales du printemps 2016 est demeuré stable tout au long de l'année 2017. La répartition des dicastères est la même que pour le deuxième semestre 2016, soit :

LANZ Christophe, Syndic

Dicastère de l'administration générale et des finances — *Remplaçant : Roulet Rémy*

Administration générale / Personnel communal / Finances, impôts et taxes / Archives communales / Communications et information

ROULET Rémy, Conseiller municipal, Vice-président

Dicastère des travaux et de l'aménagement du territoire — *Remplaçant : Lanz Christophe*

Routes / Éclairage public / Bureau technique, chantiers et cadastre SIT / Gérance des bâtiments communaux & Infrastructures sportives / Service des travaux, police des constructions / Urbanisme et environnement / Aménagement du territoire / Services industriels, service des eaux / Inspectorat des chantiers / Entretien des bâtiments communaux

ROCHAT Nicolas, Conseiller municipal

Dicastère de la sécurité et des domaines — *Remplaçant : Portner Eric*

Police-secours, sécurité publique / Organisation régionale de protection civile (ORPCI) / Service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS) / Militaires / Signalisation routière / Équarrissage, denrées / Service des inhumations / Service des domaines et des terrains communaux / Forêts, inspectorat des arbres / Vignes / Digues et cours d'eau

CHAVANNES Jean-Marc, Conseiller municipal

Dicastère de l'enseignement, de la mobilité et de la citoyenneté — *Remplaçant : Rochat Nicolas*

Formation & enseignement / Transports publics & scolaires / Service de la jeunesse et de la petite enfance / Réseau intercommunal – accueil de jour / École de musique / Musée Suisse de l'orgue / Citoyenneté (y c. Bienvenue chez vous)

PORTNER Éric, Conseiller municipal

Dicastère de la voirie, des services sociaux, de la culture et des sports — *Remplaçant : Chavannes Jean-Marc*

Voirie, déchets / Parcs, Jardins / Administration du cimetière / Hôpitaux, soins à domicile / Sécurité, santé au travail / EMS, personnes âgées / Services sociaux et action sociale / Police du commerce, PME / Sociétés locales USL / Affaires culturelles et manifestations / Service des sports / Cultes & affaires religieuses

1.1.2.2 Séances

Durant l'année écoulée, la Municipalité a tenu 45 séances ordinaires, la dernière le 19 décembre 2017.

1.1.3 Relations avec la préfecture

L'inspection préfectorale annuelle s'est déroulée le 1er décembre 2017.

Madame la préfète a pu constater la parfaite tenue des registres communaux et s'est déclarée tout à fait satisfaite de sa visite. A la demande des services cantonaux, un focus particulier a été porté sur le contrôle des habitants, en particulier le respect des normes en matière de protection des données et de confidentialité.

La matinée s'est terminée, comme de coutume, par un sympathique repas pris en commun.

1.1.4 Relations intercommunales et régionales

La Conférence des syndics du district d'Aigle s'est réunie à 5 reprises, les 22 mars, 21 juin, 30 août, 3 octobre et 22 novembre 2017, sous la présidence de la préfète afin de traiter de divers objets, notamment de problèmes liés à l'aménagement du territoire, à l'accueil des réfugiés, ou encore à l'accueil de jour des enfants. La Conférence des syndics a également reçu les députés du district, de manière à intensifier leur rôle de « relais » entre la région et le Canton.

La Conférence des syndics du Cercle de Villeneuve s'est quant à elle réunie trois fois au cours de l'année écoulée, les 15 mars, 23 août et 30 novembre 2017. Les problèmes liés à la création de la future association scolaire et parascolaire intercommunale du Haut-Lac a été au cœur de nombreuses discussions. Les séances ont également permis d'échanger sur des thèmes aussi divers que le SDIS, la rémunération des musiciens d'église ou les transports publics.

Une rencontre inter-municipalités Villeneuve-Roche s'est déroulée le 27 mars 2017, au cours de laquelle les discussions ont principalement porté sur diverses collaborations intercommunales.

Enfin, la Municipalité a régulièrement été représentée par l'un de ses membres à diverses manifestations d'importance régionale, notamment au travers d'Aigle Région dont Monsieur le Syndic Lanz assure la présidence.

1.2 ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

1.2.1 Cérémonies et manifestations diverses

Parmi les très nombreuses cérémonies et manifestations organisées par la Commune ou auxquelles elle était représentée, quelques-unes méritent une mention plus particulière :

1.2.1.1 Le 1er de l'An

L'invitation du 1er janvier, lancée par la Municipalité et l'Union des sociétés locales, s'est tenue sur la Place du Relais. Malgré une météo plutôt fraîche, de nombreux citoyens ont participé et partagé la traditionnelle soupe aux légumes et rondelles de Vienne agrémentée d'un verre de vin de la commune ou d'un bon thé.

Remerciements à l'USL et aux employés communaux pour la préparation de la soupe ainsi que pour le service. Remerciements aussi à la jeunesse de Roche pour l'animation musicale de cette journée et pour perpétuer la tradition de la récolte des saucisses permettant à cette société d'inviter les aînés de la commune à partager un succulent Papet Vaudois dans la première quinzaine de janvier.

1.2.1.2 Fête nationale du 1er Août

La fête nationale s'est à nouveau tenue dans le magnifique verger des Saulniers et sur l'esplanade de la Maison de commune. Plus de 100 personnes ont assisté aux différentes allocutions prononcées par les invités présents, notamment celle de M. Rémy Roulet, Vice-Syndic et de Mme Patricia Dominique Lachat, Préfète du district qui nous a fait l'honneur de sa présence.

La population a pu par la suite se restaurer avec saucisses et raclettes, agrémentée des crus rotzérans.

1.2.2 Personnel communal

1.2.2.1 Services administratifs (Greffe municipal, Bourse, Office de la population)

M. Jean-Luc Cataldi a été engagé en qualité de boursier communal à 80% dès le 1er février 2017. Après une année 2016 difficile, la situation a pu être rétablie dans ce service, qui fonctionne désormais à l'entière satisfaction de la Municipalité.

Le nombre d'habitants et les mutations ne cessent de croître. L'Office de la population reste extrêmement sollicité. La préposée s'occupe également des locations de salles et du site internet. Il ne lui a par conséquent pas été possible de collaborer plus activement avec le Greffe municipal, malgré l'augmentation de son taux d'activité en 2015.

Afin d'assurer un service de qualité à la population, la Municipalité a engagé une collaboratrice administrative à 70% dès le 1er août 2017. Mme Marina Dormond prend principalement en charge les demandes relatives aux activités du Greffe municipal, mais elle est également apte à remplacer la préposée au contrôle des habitants en cas de besoin.

La gestion du personnel, les très nombreuses mises à l'enquête, les dossiers de naturalisation en hausse et les demandes constantes émanant du canton, des entreprises ou des citoyens, sans oublier les nécessaires coordinations avec les communes voisines pour les projets intercommunaux, ou avec les services du canton dans divers autres domaines, provoquent année après année une augmentation des activités du Greffe municipal. L'augmentation de la dotation en personnel de ce service était donc devenue indispensable.

L'apprentissage de Mme Giada Stasi se poursuit, elle est désormais en deuxième année.

1.2.2.2 Service voirie & travaux - Conciergerie

L'absence maladie de l'une des concierges s'est poursuivie tout au long de l'année 2017. Il a été mis un terme à son contrat au 31 décembre 2017, sa santé ne permettant pas un retour au travail. Son remplacement a été assuré, comme en 2016, par le recours à une entreprise de nettoyage.

Cela a incité la Municipalité à revoir l'organisation des secteurs « Voirie » et « Conciergerie » : un nouvel organigramme entre en vigueur début 2018, avec notamment la création d'un poste de concierge-intendant à 100%.

Cette réorganisation a provoqué la suppression d'un poste d'aide-concierge, et le licenciement au 31 décembre 2017 d'une personne occupée une dizaine d'heures par semaine.

Quant au secteur voirie, il a également été marqué par l'absence de longue durée du responsable, pour cause de maladie. Afin de garantir des effectifs suffisants sur le terrain, la Municipalité a recouru à un auxiliaire, en CDD (contrat à durée déterminée).

1.2.2.3 Cours et formation continue

La Secrétaire municipale, le Boursier communal, la Préposée au contrôle des habitants et le Fontainier ont chacun suivi les journées de formation organisées par leurs associations professionnelles respectives.

Madame Ranzato (Préposée au service de la population) a participé à la réunion des utilisateurs BDI organisée par le fournisseur de solutions métiers OFISA.

M. Cataldi (Boursier) a suivi les cours dispensés par l'UCV en matière de finances communales.

Mme Pilloud (Secrétaire municipale) a suivi les cours de l'UCV en matière de gestion du personnel et d'aménagement du territoire, ainsi que diverses séances d'information en matière de naturalisation. Le 16 novembre, elle a participé, avec l'apprentie Mme Stasi, à la manifestation organisée pour les 25 ans de la Fondation Mode d'Emploi ; elles ont apporté leur témoignage par rapport à l'engagement de la commune dans l'insertion professionnelle des jeunes.

Quant à Mme Dormond (collaboratrice au Greffe), elle a suivi les cours de base pour préposés au contrôle des habitants.

1.2.3 Office de la population

1.2.3.1 La population au 31.12.2017

Habitants	1650	(2016 : 1597)	: + 3.32% par rapport à 2016 (53 habitants)
dont	1115	(2016 : 1114)	personnes de nationalité suisse
	535	(2016 : 483)	personnes de nationalité étrangère
Résidents secondaires	5	(2016 : 8)	
Nationalités	52	(2016 : 49)	
Ménages	688	(2016 : 689)	
dont	239	(2016 : 241)	ménages avec enfants

Evolution de la population

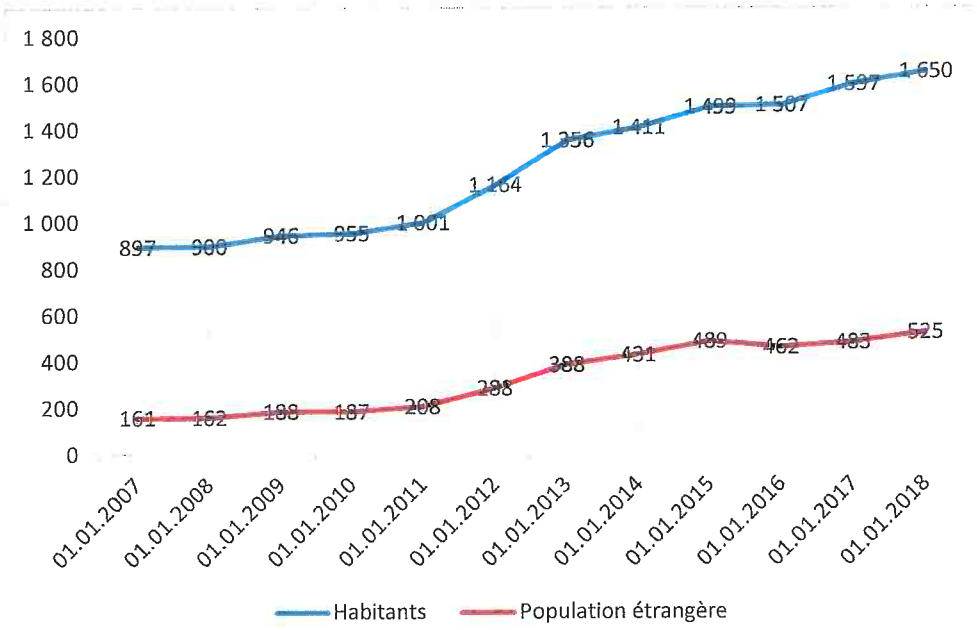

Pyramide des âges

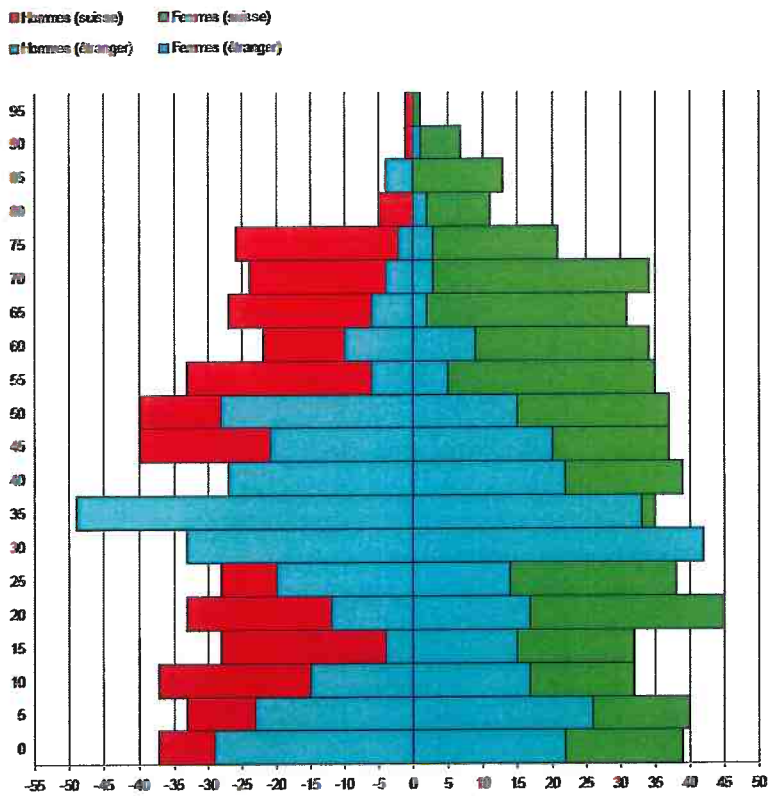

Electeurs suisses	851	(2016 : 835)	
Electeurs étrangers	156	(2016 : 160)	(en matière communale, étrangers en Suisse depuis plus de 10 ans et dans le canton de Vaud depuis plus de 3 ans)

1.2.3.2 Quelques données entre le 1er janvier et le 31 décembre 2017

Mutations	531	(2016 : 498)	(arrivée, départ, naissance, décès, mariage, divorce, reconnaissance en paternité, etc.)
dont	196	(2016 : 220)	arrivées
	194	(2016 : 150)	départs
	26	(2016 : 56)	changements de domicile
	31	(2016 : 26)	naissances
	9	(2016 : 6)	décès
	21	(2016 : 15)	mariages
	7	(2016 : 9)	divorces
	5	(2016 : 16)	séparations
Bourgeois de Roche	36	(2016 : 19)	naturalisations
Permis de séjour délivrés	208	(2016 : 155)	

1.2.4 Finances, impôts et taxes

L'année 2017, budgétée en 2016 avec un excédent de charges de plus de CHF 150'000.00, clôture sur un déficit de CHF 135'142.00.

Les principaux facteurs d'influences ont été une diminution des perceptions fiscales à hauteur de CHF 84'550.00, une augmentation de charges liées à la gestion des bâtiments communaux pour CHF 152'500.00 et un rattrapage de la péréquation, de la facture sociale et de la réforme policière pour un montant de CHF 36'057.00.

A noter également les charges d'équilibrages en lien avec les attributions aux fonds de réserve pour CHF 182'197.00 et la prise en charge des amortissements ordinaires pour CHF 751'960.00.

Devant faire face au retard des perceptions des recettes d'investissements (en causes les déterminations de l'État en lien avec les zones d'aménagement du territoire, les retards dans les différentes procédures, des oppositions et recours sur différents projets…), la Municipalité a dû temporiser voire décaler ses dépenses d'investissements (Plan d'investissements pour la législature) afin d'assurer une cohérence ainsi qu'un équilibre dans la gestion des finances communales.

COMMUNE DE ROCHE — *Récapitulation du budget et des comptes de fonctionnement*

	Comptes 2017		Budget 2017		Comptes 2016	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
1 ADMINISTRATION GENERALE	sFr. 1 687 397,70	sFr. 672 097,68	sFr. 1 638 600,00	sFr. 705 315,00	sFr. 1 605 359,38	sFr. 665 547,55
2 FINANCES	sFr. 828 901,82	sFr. 4 401 938,63	sFr. 767 000,00	sFr. 4 391 900,00	sFr. 941 851,94	sFr. 4 543 418,71
3 DOMAINES ET BATIMENTS	sFr. 1 294 703,99	sFr. 1 109 177,90	sFr. 1 181 855,75	sFr. 1 082 358,00	sFr. 1 434 095,05	sFr. 1 343 738,85
4 TRAVAUX	sFr. 931 385,19	sFr. 549 218,57	sFr. 995 700,00	sFr. 498 860,00	sFr. 1 107 008,96	sFr. 558 567,11
5 INSTRUCTION PUBLIQUE & CULTE	sFr. 764 723,55	sFr. 18 153,80	sFr. 802 500,00	sFr. 12 500,00	sFr. 696 201,95	sFr. 18 601,65
6 POLICE	sFr. 266 811,20	sFr. 51 790,05	sFr. 227 150,00	sFr. 8 500,00	sFr. 228 517,05	sFr. 13 603,00
7 SECURITE SOCIALE	sFr. 1 256 761,10	sFr. 93 164,93	sFr. 1 246 900,00	sFr. 7 500,00	sFr. 1 193 100,35	sFr. 109 804,30
8 SERVICES INDUSTRIELS	sFr. 609 011,64	sFr. 609 011,64	sFr. 677 933,00	sFr. 677 933,00	sFr. 635 478,01	sFr. 635 478,01
CHARGES / PRODUITS DE FONCTIONNNEMENT	sFr. 7 639 696,19	sFr. 7 504 553,20	sFr. 7 537 638,75	sFr. 7 384 866,00	sFr. 7 841 612,69	sFr. 7 889 759,18
DEFICIT / BENEFICE	sFr. -135 142,99		sFr. -152 772,75			sFr. 48 146,49

Tableau 1 : « Récapitulation du budget et des comptes de fonctionnement »

Les investissements réalisés en 2017 s'élèvent à CHF 2'681'611.00 contre une prévision budgétaire de près de CHF 3'193'000.00. Les grandes différences viennent de la non réalisation des investissements suivants : canal du haut-lac, bouclage de la distribution d'eau du Pré Pourri, changement collecteur EU du Pré Pourri, réfection du Grand Fossé - renaturation, transformation salle de gym des Salines, fermeture plafond et scène, bibliothèque, rénovation du pont de Chambon, réfection Route de l'Allex, aménagement de la Rue du St-Bernard, route et giratoire entrée de Roche (La Coche).

Les principales charges d'investissement, ont été : aménagement piétonnier, création de 128 places aux Prés-Clos, achat et mise en place d'une UAPE aux Prés-Clos (12/2017), Réfection appartement 1er étage Rue des Salines 4 (16/2017), station de traitement source des Lizettes, préavis 33/2014.

L'ensemble des amortissements ordinaires a pu être honoré et respecté.

1.2.4.1 Valorisation des titres et valeurs du portefeuille communal

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Valeurs au 31.12.	5 593 691,15 CHF	6 072 876,00 CHF	5 941 978,00 CHF	5 919 293,00 CHF	7 145 627,00 CHF	7 543 602,65 CHF
Pertes / Gains		479 184,85 CHF	-130 898,00 CHF	-22 685,00 CHF	1 226 334,00 CHF	397 975,65 CHF

Tableau 2 : Valeur au 31.12 de chaque année

Les principales progressions sont issues des actions de la « BCV » pour CHF 31'211.00, de la « Romande Energie Holding SA » pour CHF 122'976.00 ainsi que de « HoldiGaz SA » pour CHF 48'800.00.

Pour rappel, les fluctuations (perte ou gain) sont des valeurs immatérielles des titres (au même titre que la valeur d'un tableau ou d'une sculpture).

1.2.4.2 Fonds de réserve

Le résultat 2017 ne permet pas de grande attribution au fonds de réserves. Seules quelques écritures d'équilibrage ont été passée à hauteur de CHF 182'197.00.

1.2.4.3 Indicateurs financiers et ratios

La méthode d'analyse financière applicable aux collectivités publiques se base sur les éléments cités ci-après. Les chiffres-clés à dégager de la comptabilité sont les suivants :

La Marge d'autofinancement (MA) s'élève à CHF 762'316.00 contre CHF 1'145'652.43 pour 2016 et CHF 724'694.92 en 2015.

1.2.4.4 Facture sociale

Extrait de la FAO du mois d'octobre 2017 :

En 2016, plus de 200'000 Vaudois ont bénéficié d'un subside pour leur prime d'assurance maladie obligatoire des soins. Pour les 66'800 personnes bénéficiaires de prestations complémentaires (PC AVS/AI) ou du revenu d'insertion (RI), le subside est complet. Il est partiel pour 133'500 personnes. Alors qu'il y a dix ans un Vaudois sur cinq touchait un subside (21 %), cette situation concerne plus du quart de la population en 2016.
L'effectif des bénéficiaires de subsides complets a augmenté de 15'500 personnes (+33%) au cours des dix dernières années. En 2016, 55% d'entre eux sont bénéficiaires de PC AVS/AI et 45% du RI. Les subsidiés complets sont majoritairement des personnes seules. Elles représentent 68% des ménages bénéficiaires du RI et 81% des ménages bénéficiaires de PC AVS/AI.
Le nombre de subsidiés partiels a connu une augmentation encore plus importante (+45% entre 2006 et 2016). Cette hausse s'explique notamment par la décision de la Confédération d'obliger dès 2006 les cantons à réduire de 50% au moins les primes des enfants vivant dans des ménages

à revenus bas ou moyen. De plus, le canton de Vaud a relevé à plusieurs reprises le plafond de revenu donnant droit à un subside. Les bénéficiaires de subsides partiels vivent essentiellement en famille (81 %).
Le subside moyen est passé de 175 francs en 2006 à 217 francs en 2016. Cette augmentation n'a cependant pas suffi à compenser l'augmentation des primes puisque la part restant à charge des subsidiés a, elle aussi, augmenté de 84 à 95 francs.
En 2016, les dépenses pour les subsides dans le canton s'élevaient à 526 millions de francs, alors qu'elles atteignaient 300 millions en 2006. En 2015, le subside moyen vaudois (201 francs) est plus élevé que la moyenne suisse (153 francs) et il permet de couvrir 68% de la prime contre 56% en moyenne suisse. Le financement est assuré à 57% par le Canton et les communes (contre 42% en moyenne suisse) alors que cette part ne s'élevait qu'à 35% en 2006. Le solde est couvert par la Confédération.
Le décompte final, basé sur les comptes 2016 de l'État de Vaud, s'élève à CHF 746'601'543.00, y compris une déduction de CHF 5'900'000.00, conformément au Décret réglant les modalités d'application de l'impact financier de la RPT sur les communes vaudoises pour la facture sociale (DRPTC) du 2 octobre 2007, modifié le 20 décembre 2013.

Motifs des principales variations
Avec l'introduction de l'Art.17a de la LOF, qui stipule que « dès l'année 2016 et pour les années suivantes, le montant qui dépasse les dépenses de l'État engagées en vertu de l'article 15 de la présente loi par rapport au décompte de l'année 2015 n'est à la charge des communes qu'à raison d'un tiers (33, 3%) », les acomptes 2016 étaient sous-évalués de quelques 12 millions. En effet, en 2015, au moment de la préparation du budget 2016 (donc du montant des acomptes) le calcul de l'écart 2016/2015 ne pouvait pas se faire sur la base des comptes 2015 (qui n'étaient pas encore connus) et il s'est donc fait sur la base du budget 2015.
Le décompte final est quant à lui correct, puisque la part facturée aux communes est basée sur le décompte final de la facture sociale 2015 aux communes, auquel vient s'ajouter le tiers de l'écart entre les dépenses nettes 2016 et 2015 de l'État.

PC à domicile et hébergement (+3.6 millions)
Les dépenses de prestations complémentaires à domicile ont augmenté de 11 millions entre 2015 et 2016. Cette croissance correspond à une augmentation du nombre de bénéficiaires (3.4%) et à l'augmentation du montant moyen de la prestation (1.6%). La charge est en partie compensée par la participation de la Confédération qui correspond à 5/8 des dépenses de PC domicile.
Les cotisations AVS minimales des personnes sans ressources sont à charge de l'État (art 11 LAVS). En 2016, un léger dépassement s'explique notamment par l'obligation de s'acquitter de la cotisation minimale pour les 5 dernières années.

Assurance maladie (+6 millions)
L'écart est expliqué par les subsides pour les bénéficiaires du RI et par le contentieux. L'augmentation des primes fait peser une charge croissante sur les ménages à bas revenus qui sont de plus en plus nombreux à ne plus faire face au paiement de la prime.

RI + participation cantonale à l'assurance chômage (+16.6 millions)
La hausse des charges dans ce régime tient essentiellement à deux effets, d'une part, la croissance du nombre de chômeurs en fin de droit qui aura plus que doublé ces dix dernières années, d'autre part la forte croissance des personnes admises dans le domaine de l'asile. Le Centre social d'intégration des réfugiés (CSIR) a connu une forte croissance d'activité depuis 2014, passant de 330 dossiers suivis par mois à plus de 1'000 dossiers actuellement. En revanche, l'effectif des familles avec enfants dont les parents travaillent est en réduction régulière liée à la création des PC familles.

Subventions et aides aux personnes handicapées (+2.2 millions)
La hausse des coûts à charge du Service de la prévoyance et aide sociales s'explique, d'une part, en raison de l'augmentation de la proportion de bénéficiaires vaudois dans les Établissements socio-éducatifs (ESE) et, d'autre part, dû à la baisse de l'octroi de rentes AI/PC qui couvrent une partie du prix de journée dans le secteur des grandes difficultés sociales.

Prestations pour la famille et autres prestations sociales (+8.4 millions)
La croissance relève essentiellement du régime des PC familles. Les ayants droit font plus appel à ce régime qui est d'avantage connu avec le temps·. Cette croissance se modère depuis un an ou deux et on s'attend à une stabilisation dans les deux ou trois prochaines années.
Par ailleurs, et comme l'année précédente, nous constatons également une hausse du nombre de bénéficiaires de pension alimentaire liée aux effets démographies et à la révision de la « Loi sur l'harmonisation et la coordination de l'octroi des prestations sociales et d'aide à la formation et au logement cantonales vaudoises (LHPS) » modifiant le calcul du revenu.

1.2.5 Communication et information - Informatique et internet

1.2.5.1 Communication

Publié depuis le mois de juillet 2015, le petit magazine d'information « Roche Info » poursuit fidèlement ses parutions. La Municipalité continue vertueusement la rédaction, la conception et d'édition de ce support communal de communication qui a été édité 5 fois en 2017. Ce tout-ménage est disponible en tout temps sur le site internet de la commune à l'adresse : http://www.roche-vd.ch/N1101/roche-info.html

1.2.5.2 Informatique et téléphonie

Toute la téléphonie de la commune a migré vers la nouvelle norme VoIP (abréviation de « Voice over Internet Protocol » téléphonie par internet).

Le réseau ainsi que les hardwares informatiques de la commune sont récents et pleinement opérationnels. Un nouveau poste de travail a été mis en place à l'administration afin de compléter l'équipement.

Les sauvegardes informatiques ont été dupliquées internes + externes et sont scrupuleusement surveillées par un contrat de maintenance proactif conclu avec un prestataire régional.

1.2.5.3 Internet

La commune travaille avec la société Quicksite (www.quicksite.ch) pour le développement, l'hébergement et l'entretien de son site internet.

Le module d'archivage des documents du Conseil communal et de mise à disposition des documents sous accès protégé a été développé dans le courant de l'année 2017.

1.3 TRAVAUX ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

1.3.1 Aménagement du territoire

PDCn4 – LATC

La quatrième adaptation du Plan directeur cantonal (PDCn4), validée par le Conseil d'État au mois d'octobre 2016, a été adoptée par le Grand Conseil le 20 juin 2017. Par la suite, ce plan directeur a été envoyé à la Confédération respectivement à l'Office du développement territorial ARE pour ratification. Le Canton de Vaud pourra normalement sortir de la période de moratoire au printemps 2018.

PGA

Une mesure impopulaire, imposée par une décision populaire !!

Afin de respecter les perspectives de croissance démographique cantonale à 15 ans, les communes disposant de réserves en zones à bâtir d'habitation et mixtes surdimensionnées doivent procéder au redimensionnement de ces zones, au moyen de la révision de leur plan général d'affectation d'ici juin 2021. La Municipalité a planifié l'adaptation de son PGA dès l'année 2018 afin de bénéficier des éventuelles aides accordées par l'Etat.

PPA des Vernes

La Municipalité travaille sur ce projet et sa mise en conformité depuis 2012, sous l'accord du Conseil Communal depuis 2014. L'objectif est la redéfinition de la zone et la détermination des typologies d'entreprises pouvant être accueillies.

C'est seulement le 20 novembre 2017 que le dossier a pu être validé et délivré auprès des services cantonaux pour son premier passage à l'examen préalable. La Municipalité espère finaliser ce nouveau plan partiel d'affectation sur l'exercice 2018 et pouvoir construire et dynamise sa zone d'activité qui pourra accueillir à terme près de 800 emplois.

PPA Grand Cerclet

Une fois les dernières constructions réalisées, la Municipalité devra finaliser le découpage du domaine public du PPA. Plusieurs mutations parcellaires seront nécessaires. Un MPPA (modification du plan partiel d'affectation) devra être opéré afin de coller aux réalisations d'infrastructures mises en place durant plus de 10 années de chantier.

1.3.2 Police des constructions

Ce ne sont pas moins de dix-neuf projets qui ont été mis à l'enquête publique durant l'année sous revue. Ce record est très certainement encore et toujours dû aux inquiétudes de nombreux propriétaires face à la révision de la LAT et du PDCn, qui craignent que leurs parcelles ne soient dézonées lors de la révision du plan général d'affectation de la commune.

Treize projets de minime importance ont, pour leur part, été mis au bénéfice d'un permis de construire en dispense d'enquête (constructions de couverts à voiture, de sas d'entrée ou d'autres petits objets).

1.3.3 Services industriels, service des eaux, eaux usées

Depuis le 1er juillet la station de traitement et la source des Lizettes sont opérationnelles. Quelques petits réglages ont été nécessaires au départ. Ces installations fonctionnent à la satisfaction du fontainier.

1.3.4 Routes

A la demande du voyer, une entreprise a été mandatée pour effectuer la réfection sur 25m de la chaussée de la RC 780 à l'entrée de Roche côté Yvorne.

La présélection pour l'entrée du bâtiment des Dent-du-Midi a été exécutée aux frais des propriétaires, sous la surveillance du voyer et du responsable technique communal.

Le préavis concernant la réfection de la RC entre la rue des Salines et la ruelle de Montjoux a provoqué de vifs entretiens entre la DGMR (essentiellement le SDT) et le municipal concerné. Le projet semble néanmoins sur la bonne voie.

Afin de faire avancer les dossiers de la RC 780 et le PPA Les Vernes, la DGMR division bruit a exigé la mise à jour de la carte du bruit (nuisances sonores). Cette mise à jour permettra d'obtenir quelques subsides lors des réfections routières.

1.3.5 Eclairage public

Le contrat d'entretien avec la Romande Energie a été renouvelé pour une période de 5 ans.

1.3.6 Gérances des bâtiments communaux et infrastructures sportives

Avec la réfection de l'un des 2 appartements du premier étage de la Maison des Salines, au numéro 4 de la rue du même nom, la rénovation des 2/3 du bâtiment a été effectuée. Il reste un appartement à remettre à niveau, mais sans urgence.

1.4 ENSEIGNEMENT, MOBILITE ET CITOYENNETE

1.4.1 Ecoles

Durant l'année 2017, de grandes discussions entre les communes du cercle ont eu lieu pour finaliser les statuts de l'association scolaire et parascolaire intercommunale (ASPIHL).

Les collèges de Roche ont accueilli 14 classes, réparties comme suit :

- Trois classes enfantines pour 56 élèves
- 1 classe 3p avec 19 élèves
- 1 classe 4p avec 23 élèves
- 2 classes 5p avec un totale de 38 élèves
- 2 classes 6p avec un total de 34 élèves
- 2 classes 7p avec un total de 38 élèves
- 2 classes 8p avec un total de 36 élèves
- 1 Dep 7/8 qui accueille 8 élèves

Soit un total de 308 élèves. Une augmentation de 36 élèves par rapport à 2017 est constatée.

1.4.2 Jeunesse et petite enfance

Mise en place avec les communes de Montreux, Veytaux, Villeneuve, Chessel, Noville, Rennaz et Roche d'un passeport vacances pour l'été du 17 au 28 juillet 2017. Ce passeport vacances offre des activités aux enfants dès 7 ans.

La prise en charge a lieu de 8h à 12h30 le matin, et de 13h à 17h30 l'après-midi, ou de 8h à 17h30 la journée. Les enfants sont encadrés par des moniteurs expérimentés.

Dix-neuf enfants de la commune ont participé à différentes activités sur les 10 jours.

1.4.3 Mobilité et transports

La Municipalité, en accord avec tous les acteurs, a déplacé le cheminement du bus TPC de l'intérieur du village sur la RC 780 avec un nouvel arrêt au Collège des Salines. Ce changement est effectif depuis le 11 décembre 2017.

1.4.4 Musée suisse de l'Orgue

Quelques chiffres pour donner un aperçu des activités du musée durant l'année 2017 :

- 950 visiteurs durant l'année.
- 591 auditeurs ont assisté aux concerts qui ont eu lieu du 1er juillet au 16 septembre 2017
- 2 expositions temporaires sont organisées par saison. La première exposition a eu lieu du 1er mai au 31 juillet 2017 et la deuxième du 1er août au 31 octobre 2017.

L'escapade traditionnelle a eu lieu le 29 avril 2017. Elle a permis aux participants de découvrir les orgues de l'église St Mauritus de Naters. Un voyage a également été programmé sur la Riviera franco-italienne du 8 au 14 octobre 2017.

Le musée a également participé aux journées du patrimoine du 9 au 10 septembre 2017. 240 visiteurs ont pu apprécier l'ancien Relais du Grand-St-Bernard, aujourd'hui monument historique, ainsi que la collection d'orgues exposée.

1.4.5 Bienvenue chez vous

Le 4 mai 2017, la Municipalité a reçu un jeune de 18 ans sur onze invitations envoyées.

La sixième édition de Bienvenue chez vous s'est déroulée le 19 mai 2017 dans la salle des Salines, accompagnée par la fanfare de l'écho de la Plaine dans une ambiance chaleureuse.

1.4.6 UAPE

L'UAPE la Cédille est entrée dans ses nouveaux locaux le 21 août 2017. La Cédille a passé d'une capacité de 24 à 36 enfants. La fréquentation est d'une trentaine d'enfants quotidiennement. La commune se réjouit que les parents apprécient ce mode de garde et d'avoir pu, grâce au Conseil communal, créer cette nouvelle structure au sein de la commune.

1.4.7 Intégration – Classe de français

Le cours dispensé chaque mardi dans une salle de conférence dans les locaux de l'administration communale a dû déménager dans une salle du collège des Salines. Le nombre de participants a fortement augmenté : en moyenne douze adultes suivent un cours sur trois niveaux A1, A1-A2, A2-B1.

Chaque nouvel habitant reçoit les informations lors du dépôt de ses papiers. L'information est aussi diffusée par le bouche-à-oreille et par le biais du Roche Info.

Pour ce projet, la commune de Roche travaille en étroite collaboration avec la commission d'intégration de Villeneuve.

1.4.8 Naturalisations

L'année 2017 a vu le dépôt de seize dossiers de naturalisation, répartis de la manière suivante :

- Art. 8 LDCV (naturalisation ordinaire) : 13 dossiers, représentant 23 personnes
- Art. 25 LDCV (naturalisation facilitée des étrangers nés en Suisse) : 2 dossiers, représentant 2 personnes
- Art. 22 LDCV (naturalisation facilitée des jeunes étrangers de la deuxième génération) : 1 dossier, représentant 1 personne.

Huit personnes ou familles se sont présentées à l'audition de naturalisation en 2017. Pour sept de ces dossiers, le préavis de la Municipalité a été favorable et elle leur a accordé la promesse de bourgeoisie avant de transmettre les dossiers au SPOP. Le huitième a été suspendu durant un an au maximum, afin de permettre aux candidats d'apporter la preuve des éléments d'intégration manquants ; une seconde audition aura lieu en 2018 si les candidats le demandent. Sinon, la Municipalité rendra une décision négative.

La Municipalité a également accordé la promesse de bourgeoisie aux 3 dossiers de naturalisations facilitées, et les a transmis au SPOP.

Au 31 décembre 2017, il restait 17 dossiers ouverts, soit auprès du SPOP pour 10 d'entre eux, soit auprès de la commune pour les 7 derniers, en attente de leur audition par la Municipalité.

L'augmentation notable du nombre de dossiers durant l'année 2017 provient essentiellement de l'entrée en vigueur, prévue au 1er janvier 2018, de la nouvelle loi fédérale sur le droit de cité et du durcissement des conditions de naturalisation. Les personnes qui ne pourront plus présenter de demande dès 2018, mais qui remplissaient les conditions légales en vigueur jusqu'au 31 décembre 2017 se sont empressées de déposer leur dossier.

1.4.9 Espace livres

La fin de l'année a vu le gros du travail pour l'ouverture prochaine de l'Espace livres toucher à sa fin grâce aux employés communaux et aux bénévoles.

Ce nouveau lieu sera ouvert au collège des Salines (entrée côté route du village, vers les places de parc).

1.5 SECURITE ET DOMAINES

1.5.1 Police-secours, sécurité publique

N'oubliez pas que déclarer un acte illicite n'est pas de la délation, mais un acte citoyen et... un devoir de conseiller!

L'année écoulée ne soulève pas de remarques particulières au niveau de la sécurité publique villageoise.

Les contrôles radar effectués par la Police Cantonale montrent que malgré quelques excès, Roche est régulièrement en dessous des moyennes des contrôles ailleurs dans le Canton.

Une nouvelle péréquation financière est en discussion préalable entre les différents acteurs de la sécurité du Canton (UCV, CDPMV, AVCD dont un représentant municipal est au comité), mais cela ne sera pas réglé avant les prochaines élections cantonales et la nouvelle péréquation.

L'entreprise de sécurité privée mandatée en appui de certaines soirées de nos sociétés locales apporte satisfaction.

Les ASP de Villeneuve et les municipaux maintiennent une certaine pression au niveau du stationnement dans la localité

1.5.2 ORPCi

Au niveau cantonal, un souci de l'ORPC est un manque de personnel, cela se remarque également dans le district, au vu de l'accroissement de la population. La Protection Civile se trouve néanmoins déjà à l'étroit dans ses locaux actuels et cherche un nouvel emplacement plus adapté aux effectifs et aux missions demandées. Le CODIR travaille sur le sujet.

1.5.3 SDIS du Haut Lac

Les pompiers du Haut Lac sont intervenus à 84 reprises, dont 10 sur la Commune de Roche.

Ces interventions sont réparties entre 18 feux, 15 inondations, 13 sauvetages, 7 pollutions, 28 « techniques » (alarmes, etc.) et 2 divers. 65 % des interventions ont eu lieu de nuit.

68 membres composent ce corps de sapeurs, hommes et femmes confondus, DPS et DAP mélangés.

1.5.4 Signalisation routière

Le suivi et le renouvellement de la signalisation routière (panneaux et marquages) est une tâche au long cours et sans fin.

1.5.5 Domaines et terrains communaux

Rien de particulier à signaler, des travaux minimums sont régulièrement effectués sur les infrastructures routières de la plaine, et les parcelles communales louées ne posent aucun souci. Un effort particulier sera effectué en 2018 au niveau des curages de collecteurs de drainage.

1.5.6 Forêts

Le GFA entretient les parcelles de forêts communales et le réseau des sentiers pédestres selon le contrat de prestation encore en vigueur. Un nouveau contrat de gestion des forêts rotzéranes est en préparation.

Il est à relever qu'aucun accident sérieux ne s'est produit en forêt en 2017, ceci est dû, entre autres, à la qualité de la formation continue et au respect des directives de sécurité en vigueur.

Le projet de bâtiment administratif du GFA sur la parcelle de l'État en face de la nouvelle construction de la SOCIR avance bien.

1.5.7 Vignes

L'année 2017 a été maigre au niveau rendement, au vu des conditions climatiques de la saison. Les quantités ne permettent pas d'envisager de souscription. **Il est néanmoins toujours possible d'en commander par le biais du greffe.**

La vendange fut de qualité, en revanche.

1.5.8 Digues et cours d'eau

L'Eau Froide est restée sage en 2017, malgré des pluies très abondantes qui auraient pu faire craindre le pire, 10 ans après les événements dramatiques de 2007.

Le Projet du Canal du Haut-Lac est entré dans sa phase de réalisation depuis l'aval aux Grangettes et viendra sur le territoire de Roche à fin 2018, ou courant 2019.

1.6 VOIRIE, SERVICES SOCIAUX, CULTURE ET SPORTS

1.6.1 Voirie, déchets

La nouvelle déchetterie s'est ouverte le samedi matin 25 mars. Depuis lors, elle ouvre au public un samedi matin sur deux, chaque semaine paire. Cette nouvelle installation donne entière satisfaction. Quelques éco-points ont cependant été maintenus. Malheureusement une certaine incivilité règne encore ; la Municipalité met tout en œuvre pour que cela cesse.

Divers travaux ont été effectués par la voirie, comme la réfection et la pose d'une fontaine sur la place en face du temple, ou le déplacement des barrières au terrain de foot.

1.6.2 Parcs et jardins

Comme chaque année, un entretien courant des parcs est exécuté. Plusieurs arbres ont dû être enlevés suite aux dégâts occasionnés par les nombreuses rafales de vent subies pendant l'année. La taille des arbres de la commune a été confiée au nouveau collaborateur, qui est paysagiste de métier.

1.6.3 Cimetière

Rien de particulier n'est à signaler.

1.6.4 Personnes âgées

La sortie des Aînés s'est déroulée au Val de Travers le 6 septembre dernier, avec café-croissant, et visite des mines d'asphalte au programme du matin. Au menu, le plat typique du coin, jambon cuit dans l'asphalte agrémenté d'un gratin de pommes-de-terre, a été servi. Ensuite, un déplacement à Môtier où chacun a pu flâner dans la ville.

1.6.5 Services sociaux et action sociale

L'année 2017 a malheureusement vu un cas d'expulsion de locataires. Malgré les efforts déployés par la commune, de concert avec le Centre social régional, il n'a pas été possible de trouver une solution de relogement pour les personnes concernées. La loi oblige alors la commune à prendre en charge le mobilier des ex-locataires, et à l'entreposer en toute sécurité dans un garde-meubles.

Des cas semblables se produiront vraisemblablement de plus en plus fréquemment au cours de prochaines années, en raison d'une précarisation croissante d'une partie de la population. Les coûts humains et financiers sont élevés, et la Municipalité tente de trouver des solutions, qui passeront peut-être par une collaboration accrue avec les communes voisines.

1.6.6 Sociétés locales

Il convient de relever la très bonne collaboration entre la commune et les sociétés locales. Les sociétés participent activement aux diverses manifestations organisées. Qu'elles soient ici remerciées pour la mise à disposition de leurs membres et matériel.

1.7 SUIVI DES VŒUX DE LA COMMISSION DE GESTION (gestion 2016)

Remarque N° 1 ***Étang de la rue des Salines, à nettoyer de toute urgence. L'état de cet aménagement est déplorable, il y avait même des serviettes hygiéniques qui flottaient.***

Réponse : Cet aménagement et sa maîtrise visuelle préoccupent déjà depuis plusieurs années la Municipalité. Au printemps 2017, elle a décidé de réaménager cet emplacement par un parterre en cailloux scellés, agrémenté d'une jolie fontaine en sapin de la région. Cette réalisation a été confiée au Groupement Forestier des Agittes.

Suivi : La fontaine a été installée et l'aménagement de son pourtour effectué.

Remarque N° 2 ***Chemin de la Buanderie, ce chemin a été fortement endommagé lors de la construction des nouveaux bâtiments. Sa réparation devrait être prise en charge par les propriétaires de cette promotion.***

Réponse : Ce chemin va prochainement à nouveau servir de piste de chantier pour la nouvelle promotion sur les parcelles N° 9 et 744. Un réaménagement complet de ce chemin, à la fin des travaux lourds, a d'ores et déjà été étudié et négocié avec les investisseurs. Ils prendront en charge les frais de réaménagement.

Suivi : Les travaux pour les futures promotions ne débuteront pas avant 2018.

Remarque N° 3 ***Abri de bus, arrêt Rotzérane – Près Clos, endommagé. À réparer***

Réponse : Cet abri a subi les mêmes jeux récréatifs que l'abri à vélos des Prés Clos. Certains jeunes passent leurs temps en fracassant volontairement ce genre d'ouvrages jolis, mais fragiles !

Des bandes autocollantes ont été immédiatement posées afin de sécuriser les vitrages cassés. Ces vitrages seront prochainement changés, mais la Municipalité laisse volontairement un peu de temps entre les interventions. Espérant que ... jeunesse se passe ..!

Suivi : De nouveaux abris sont prévus dans le préavis sur la réfection de la RC 780. Nous allons dans le même cadre envisager des abris moins « vandalisables ».

Remarque N° 4 ***Benne à déchets verts, Pré de la Cava. Il est nécessaire de faire un entretien de la fosse dont il se dégage une odeur nauséabonde.***

Réponse : La benne va rester en place, la Municipalité planifiera quelques travaux de maintenance de cette fosse et s'assurera que le fond soit régulièrement nettoyé.

Suivi : Lors de chaque vidange de bennes à déchets verts, il est procédé à un nettoyage des fosses.

Remarque N° 5 ***Place de jeux, Pré de la Cava. Cette installation est vieillissante, il manque quelques pavés autour des tables.***

Réponse : Un contrôle de la place et des jeux sera effectué et les éléments manquants seront remplacés.

Suivi : Un contrôle des installations et de leurs abords est effectué plusieurs fois par année.

Remarque N° 6 ***Canal le long des jardins de quartier du Grand Cerclet. Ce canal ressemble plus à une poubelle à ciel ouvert qu'à un canal. Il serait nécessaire de la nettoyer.***

Réponse : Les ouvrages et infrastructures de ce quartier viennent d'être repris par la commune. Leur intégration dans les plannings d'entretien et de surveillance de

la voirie a été effectuée. Une attention particulière sera portée sur ces nouveaux objets.

Suivi : Dans le cadre de la réfection du collecteur EC d'en Cornaz, la Municipalité a fait dévier ce collecteur, ce qui a augmenté le débit dans le canal.

Vœu N° 1 ***Sécurisation du mur de l'Eau Froide le long du Chemin de la Bâtie. Ce mur présente une hauteur de 45 cm au point le plus défavorable et n'est donc pas du tout réglementaire.***

Réponse : Cet ouvrage est propriété de l'État et fait partie de domaine public cantonal (DP 1006). Des travaux de rehaussement et de mise en conformité ont été réalisés dans le cadre de l'ECF de l'Eau Froide. La Municipalité, membre de l'entreprise de correction fluviale, communiquera le vœu de la Commission de gestion à son président M.Yves Chatelain, du département du territoire et de l'environnement – DTE.

Suivi : La Municipalité a repris contact avec M. Chatelain qui procédera prochainement à une évaluation de la situation.

1.8 LISTE DES ABREVIATIONS

ACI	Administration cantonale des impôts
AI	Assurance invalidité
ARASAPE	Association régionale de l'action sociale
ASFICO	Autorité de surveillance des finances communales
AVASAD	Association vaudoise d'aide et de soins à domicile
AVCD	Association vaudoise des communes délégatrices
AVS	Assurance vieillesse et survivants
CAD	Chauffage à distance
CDD	Contrat à durée déterminée
CDPMV	Conférence des directeurs de police municipales vaudoises
CIP	Caisse intercommunale de pensions
DGMR	Division générale de la mobilité et des routes
EC/EU	Eaux claires / Eaux usées
ECA	Etablissement cantonal d'assurance
ECF	Entreprise de correction fluviale
EM	Etat-major
EPUDEHL	Epuration des eaux du Haut Lac
EQH	Equivalent-habitant
FAJE	Fondation pour l'accueil de jour des enfants
FAO	Feuille des avis officiels vaudoise
FSG	Fédération suisse de gymnastique
GFA	Groupement forestier des Agittes
IS	Impôt à la source
LACI	Loi sur l'assurance-chômage
LAT	Loi sur l'aménagement du territoire
LC	Loi sur les communes
LOF	Loi sur l'organisation et le financement de la politique sociale
LVLAF	Loi vaudoise sur les allocations familiales
MA	Marge d'autofinancement
MCH2	Modèle comptable harmonisé 2
ORPCi	Organisation régionale de protection civile
PC	Prestations complémentaires
PCi	Protection civile
PM	Personne(s) morale(s)
PP	Personne(s) physique(s)
PPA	Plan partiel d'affectation
RC	Route cantonale
RI	Revenu d'insertion
RIE3	Réforme de l'imposition des entreprises 3
RPT	Réforme de la péréquation et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons
SDIS	Service de défense incendie et secours
SDT	Service du développement territorial
SIT	Système d'information du territoire
SOCIR	Société coopérative immobilière de Roche
SPOP	Service de la population
TPC	Transports publics du Chablais
UAPE	Unité d'accueil pour écoliers
UCV	Union des communes vaudoises
USL	Union des sociétés locales
ZI	Zone industrielle

2. COMPTES 2017

2.1 TABLEAUX

2.1.1 Comparaisons avec le dernier exercice

Comparaisons avec le dernier exercice

	2017	2016	différence
Impôt sur le revenu	1 837 257,91 CHF	1 734 985,42 CHF	102 272,49 CHF
Impôt sur prestations en capital	38 796,70 CHF	20 472,65 CHF	18 324,05 CHF
Impôt sur la fortune	205 076,00 CHF	189 833,03 CHF	15 242,97 CHF
Impôt à la source	85 929,22 CHF	81 110,37 CHF	4 818,85 CHF
Impôt travailleurs frontaliers	185 237,95 CHF	194 227,40 CHF	-8 989,45 CHF
Impôt bénéfice personnes morales	221 046,00 CHF	479 716,25 CHF	-258 670,25 CHF
Impôt capital personnes morales	1 725,20 CHF	3 995,45 CHF	-2 270,25 CHF
Impôt immeubles personnes morales	16 972,35 CHF	-15 394,50 CHF	32 366,85 CHF
Impôt récupéré après défalcation	40 765,64 CHF	34 315,96 CHF	6 449,68 CHF
Intérêts moratoires	20 568,48 CHF	18 037,73 CHF	2 530,75 CHF
Impôt foncier	236 203,40 CHF	212 751,25 CHF	23 452,15 CHF
Impôt sur les chiens	12 206,30 CHF	10 362,50 CHF	1 843,80 CHF
Droits de mutation	128 784,45 CHF	188 309,60 CHF	-59 525,15 CHF
Impôt sur les successions	3 960,00 CHF	0,00 CHF	3 960,00 CHF
Part sur gains immobiliers	82 385,45 CHF	50 387,10 CHF	31 998,35 CHF
Patentes tabac et alcools	7 348,45 CHF	8 654,20 CHF	-1 305,75 CHF
Impôt sur les tombolas et lotos	9 938,40 CHF	6 987,90 CHF	2 950,50 CHF
	3 134 201,90 CHF	**3 218 752,31 CHF**	**-84 550,41 CHF**

2.1.2 Résultat de l'exercice 2017

Résultat de l'exercice 2017

	Budget **2017** résultat net	Comptes **2017** **résultat brut** sans amortissements, attrib./prélèv. aux réserves et imputations internes	Comptes **2017 résultat net** avec amortissements, attrib./prélèv. aux réserves et imputations internes
Recettes	7 384 866,00 CHF	6 734 355,36 CHF	7 504 553,20 CHF
Dépenses	7 537 638,75 CHF	5 972 038,56 CHF	7 639 696,19 CHF
Déficit (bénéfice) présumé	**-152 772,75 CHF**		
Résultat		**762 316,80 CHF**	**-135 142,99 CHF**

2.1.3 Récapitulation des charges et recettes par nature

Récapitulation des charges et recettes par nature

	Charges		
30	Autorités et personnel	1 272 663,50 CHF	
31	Biens, services, marchandises	1 397 515,06 CHF	
32	Intérêts passifs	136 409,65 CHF	
35	Remboursements, participations	2 612 348,85 CHF	
36	Aides et subventions	553 101,50 CHF	
	Recettes		
40	Impôts		3 044 036,22 CHF
41	Patentes, concessions		82 146,90 CHF
42	Revenus du patrimoine		705 154,78 CHF
43	Taxes, émoluments		1 189 716,68 CHF
44	Parts aux recettes cantonales		82 385,45 CHF
45	Participations, remb. des collectivités publiques		1 608 359,73 CHF
46	Autres participations, subventions		22 555,60 CHF
	Total exploitation	**5 972 038,56 CHF**	**6 734 355,36 CHF**
	Amortissements, attributions / prélèvements aux fonds de financement		
33	Amortissements	751 960,54 CHF	
38	Attributions fonds de financement	182 197,09 CHF	
48	Prélèvements fonds, financements spéciaux		36 697,84 CHF
	Total amortissements, attrib./pr	**6 906 196,19 CHF**	**6 771 053,20 CHF**
	Total effectif		
49	Imputations internes	733 500,00 CHF	733 500,00 CHF
	Total général	**7 639 696,19 CHF**	**7 504 553,20 CHF**
	Résultat 2017 - diminution du capital		**135 142,99 CHF**
	Balance	**7 639 696,19 CHF**	**7 639 696,19 CHF**

2.1.4 Amortissements

330	**Amort. patrimoine financier**	
20.3301.1	Pertes sur débiteurs - divers	2 189,8 CHF
20.3301.45	Pertes sur débiteurs - déchets	324,9 CHF
20.3301.46	Pertes sur débiteurs - épuration	127,7 CHF
20.3301.81	Pertes sur débiteurs - serv. des eaux	7 749,5 CHF
21.3301	Pertes sur impôts PP & PM	119 295,3 CHF
342.330.34	Amortissements Ancien Moulin, rénovation et transformation (34/09)	30 000,0 CHF
344.330.1652	Amortissement réfection appartement rue des Salines 4 (52/2016)	4 350,0 CHF
Total du patrimoine financier ordinaire		**164 037,09 CHF**

331	**Amort. obligatoire patr. admn.**	
17.331.1208	Amortissement réfection du terrain de tennis	2 500,0 CHF
19.331	Amortissement changement mat. inform. et central téléphonique (45/15)	8 100,0 CHF
31.331.1212	Amortissement Syndicat H144, part. travaux collectifs sur chemins (12/2012)	13 000,0 CHF
32.3319	Amortissement forêts	18 856,0 CHF
345.331.1056	Amortissement couvert historique Salines de LLEE	17 795,0 CHF
351.331.0935	Amortissement Collège des Salines, rempl. fenêtres	10 500,0 CHF
351.331.1161	Amortissement Collège des Salines, CAD	4 740,0 CHF
351.331.1420	Amortissement Collège des Salines, rempl. stores obscurcissement, préavis n° 20/	5 200,0 CHF
352.331	Amortissement salle polyvalente	50 000,0 CHF
352.331.1318	Amortissement Rotzérane, raccord. CAD préavis 18/2013	2 160,0 CHF
352.331.1422	Amortissement Rotzérane, fourniture et pose d'une véranda, préavis n° 22/2014	9 000,0 CHF
352.331.1423	Réfection partielle salle de la Rotzérane (préavis 53/16)	6 800,0 CHF
352.331.1537	Amortissement Rotzérane, réfection sols vestiaires et corridor (37/2015)	12 700,0 CHF
354.331	Amortissement "Maison des Sauliniers"	70 000,0 CHF
354.331.1425	Amortissement Maison Saulniers, raccord. CAD, préavis n° 25/2014	1 900,0 CHF
359.331	Amortissement agrandissement collège Prés-Clos 1ère étape	86 000,0 CHF
359.331.1206	Amortissement agrandissement collège Prés-Clos	86 100,0 CHF
359.331.1313	Amortissement Collège de Prés-Clos - piste de saut (athlétisme), préavis 13/2013	5 340,0 CHF
359.331.1318	Amortissement Collège Prés-Clos, raccord. CAD préavis 18/2013	1 880,0 CHF
430.331.1423	Amortissement réfection rue de la Bâtie (23/2014)	11 000,0 CHF
430.331.1536	Amortissement aménagement piétonnier, création 128 places Prés- Clos (36/2015)	25 900,0 CHF
430.331.1538	Amortissement réaménag. de la rue du Grammont, préavis 38/2015	5 868,5 CHF
66.331	Amortissement abri PCi	9 350,0 CHF
811.331.1046	Amortissement inst. système de télécommande (préavis 10/46)	8 900,0 CHF
812.331.1433	Amortissement Génie civil nouvelle station des Lizettes (préavis 33/2014)	114 334,0 CHF
Total du patrimoine administratif ordinaire		**587 923,45 CHF**

2.1.5 Attributions aux fonds de réserve

380	**Attrib. fonds réser., renouv.**	
66.380	Attribution au fonds de réserve	32 450,0 CHF
Total des fonds de réserves, renouvellement		**32 450,00 CHF**

2.1.6 Prélèvements aux fonds de réserve

481	**prélèvement financ. spéciaux**	
811.481	Prélèvement au fonds de réserve eaux	4 247,8 CHF
Total des fonds de réserves		**4 247,84 CHF**

2.1.7 Recettes aléatoires

Recettes aléatoires

21.4040	Droits de mutation	128 784,45 CHF
21.4050	Impôt successions et donations	3 960,00 CHF
21.4090	Impôt récupéré après défalcations/rachat ADB	40 765,64 CHF
21.4221	Intérêts moratoires	20 568,48 CHF
21.4411	Part sur gains immobiliers	82 385,45 CHF
Total des recettes aléatoires disponibles		**276 464,02 CHF**

2.1.8 Péréquation et dépenses thématiques – décompte final 2016

Péréquation et dépenses thématiques – décompte final 2016

	Acomptes facturés	Décompte final	Différence
Facture sociale (Péréquation indirect)	734 600,00 CHF	748 418,00 CHF	-13 818,00 CHF
Alimentation fonds de péréquation	-176 370,00 CHF	-164 235,00 CHF	-12 135,00 CHF
Réforme policière	111 777,00 CHF	121 881,00 CHF	-10 104,00 CHF
Totaux	**670 007,00 CHF**	**706 064,00 CHF**	**-36 057,00 CHF**

Montant positif = à charge de la commune
Montant négatif = en faveur de la commune

2.1.9 Facture sociale – décompte final 2016

Facture sociale – décompte final 2016

	Roche 0,001010555%	État 100%
PC à domicile et hébergement	228 653,00 CHF	228 067 334,00 CHF
Assurance maladie	77 024,00 CHF	76 826 266,00 CHF
RI + participation cantonale à l'assurance chômage	260 002,00 CHF	259 336 054,00 CHF
Subventions et aides aux personnes handicapées	110 698,00 CHF	110 414 516,00 CHF
Prestations famille et autres prestations sociales	44 575,00 CHF	44 460 519,00 CHF
Bourses d'études et d'apprentissage	27 467,00 CHF	27 396 854,00 CHF
Décompte final	**748 419,00 CHF**	**746 501 543,00 CHF**
./. acomptes 2015 facturés	-734 599,00 CHF	
Intérêts de retard	0,00 CHF	
Part Etat selon convention DRPTC		5 900 000,00 CHF
Montant net	**13 820,00 CHF**	**740 601 543,00 CHF**

2.1.10 A noter que les investissements 2017 se sont élevés à :

Investissement 2017
Patrinoine Administratif

PPA ZI Les Vernes, volet financier, préavis n° 34/2014	96 035,60
Aménagement piétonnier, création 128 places Prés-Clos (36/2015)	253 139,45
Réaménagement de la rue du Grammont (38/2015)	25 908,50
Installation éclairage public complémentaire au Grand-Cerclet, préavis 20/2017	24 007,50
Remise en état d'un mur au lieu-dit "Au Mottex" (03/2016)	22 193,45
Pose de filets de protection au lieu-dit les Rafforts (09/2016)	7 681,80
Réfection des collecteurs EC/EU En Cornaz, préavis 14/2017	8 393,40
PGEE, réalisation plan générale évacuation eaux	47 000,00
Achat et mise en place d'une UAPE aux Prés-Clos (12/2017)	168 852,45
Réfection appartement 1er étage Rue des Salines 4 (16/2017)	136 822,50
Station de traitement source des Lizettes, préavis 33/2014	1 804 631,25
Remplacement du pont d'Egraz (19/2017)	52 747,20
Remplacement matériel informatique et télécom (45/2015)	5 236,90
Renouvellement des installations audiovisuelles de la Rotzérane	28 961,20
Total des investissements 2017	**2 681 611,20 CHF**

2.2 COMMENTAIRES PAR COMPTES ET RUBRIQUES

101.300 Augmentation des vacations du Conseil communal sur l'exercice, env. CHF 10'000.00 de jetons supplémentaires (de CHF 22'000.00 à CHF 32'000.00) liés aux travaux des commissions, suivis des dossiers et séances du Conseil Communal.

102.300 Charge du traitement de base de la Municipalité. Avec un effectif complet, la charge est fidèle au budget.

102.3001 Augmentation du nombre d'heures des vacations en lien avec le nombre croissant des tâches à réaliser ainsi que des dossiers à traiter au sein de l'exécutif communal. De nombreuses représentations communales ou intercommunales sont également à charge de ce compte.

Une contrepartie vient également au revenu du compte 11.439, pour les prestations effectuées dans le cadre des régions (Aigle Région & Chablais Région).

102.3072 Charges de prévoyance professionnelle en lien avec la masse salariale.

11.301 Frais de traitement de l'entier du personnel communal (administratif, technique & bâtiments, conciergerie et voirie). La baisse de ce traitement est en lien avec les différents contrats de prestations extérieures mandatés durant l'exercice.

11.3011 Paiements des aides et auxiliaires principalement pour les travaux de nettoyage des collèges, durant les périodes de vacances (jeunes en vacances).

11.3011.09 Isolation de la masse salariale non soumise à charges sociales. En lien avec le compte 11.436.

11.303 Légère diminution en lien avec la masse salariale réelle de d'exercice.

11.304 Légère diminution en lien avec la masse salariale réelle de d'exercice.

11.305.2 Assurance maladie perte de gain. Cette nouvelle assurance a été contractée par la Municipalité, afin d'assurer les éventuels cas d'assurance. La répartition de la charge est assurée à 60% par l'employeur et à 40% par les employés.

11.3101 Augmentation de la charge en lien avec la reliure des comptes sur plusieurs exercices (archivage) et pour les 5 éditions des Roche Info.

11.3111.1 Ce dépassement budgétaire est lié au réaménagement des meubles de l'administration, de la mise en place d'un nouveau poste de travail ainsi qu'à l'achat de vestiaires pour l'administration.

11.3184 Une partie de la somme représente la part refacturée par l'État dans le cadre des poursuites qu'il engage, au nom de la commune dans ses perceptions lors du bouclement des impôts. La deuxième partie représente les frais de poursuites engagées par la commune elle-même contre ses débiteurs directs. Près de 280 factures font partie d'une procédure et sont traitées par la bourse communale.

11.3185 La principale charge de ce compte est liée aux honoraires effectués par une société fiduciaire ainsi qu'un conseil que la Municipalité a mandaté afin de pallier l'absence de la boursière, sur le premier mois de l'année.

11.3186 Augmentation de la valeur des primes d'assurances en lien avec le nombre de collaborateurs et de véhicules.

11.319	Ce poste comprend les participations de la commune aux institutions de droit privé comme les Samaritains, l'UCV, Aigle Région, Radio Chablais etc.
11.439	Le montant de ce poste comprend : la rétribution de l'Office des poursuites et faillites pour les notifications de commandement de payer, le remboursement de l'assurance dans différentes procédures, des remboursements d'Aigle Région et Chablais Région pour une somme de CHF 7'500.00 pour les prestations effectuées par le Syndic Lanz Christophe dans le cadre de ses mandats de présidence.
11.4901	Montant total correspondant à la répartition des heures effectuées par les employés communaux dans les différents dicastères. Ces montants comprennent les rémunérations nettes ainsi que toutes les charges sociales correspondantes. Cette somme s'équilibre avec les différentes imputations internes en charge dans les différents centres de coûts.
15.351	Part de la subvention cantonale pour les Fondations d'écoles de musique (FEM), pour une somme de CHF 8.50 par habitant.
15.352	Part de la subvention communale accordée aux élèves de l'école de musique. Trois subventions ont été accordées par la Municipalité pour l'exercice sous revue.
18.3517	Participation de la commune aux déficits du bassin n°7 des lignes de transports.
19.311	Équipement d'un nouveau poste de travail pour l'administration ainsi que l'achat d'un nouvel ordinateur portable pour le service industriel.
20.3301.81	Annulation de taxes uniques de raccordement facturées sur un exercice antérieur.
20.422	Différences comptables entre les comptes collectifs (débiteurs et créanciers) d'exercices antérieurs et acquisition de parts sociales de la SOCIR, 100 parts à CH 100.00.
21.319.1	Nouveau compte relatif aux taxes sur les lotos et tombola. En lien avec le compte de revenus 21.4063.
21.3301	Chiffres donnés par la Recette correspondant aux pertes sur les impôts des PP (CHF 110'000.00), IS (CHF 6'000.00) et PM (CHF 2'300.00). La perte passée sur l'exercice 2017 peut impacter et être le résultat de plusieurs exercices antérieurs.
21.4001	Montant de la perception des impôts des personnes physiques. Cette somme comprend les taxations définitives des années antérieures ainsi que les acomptes 2017.
21.4001.1	Rubrique en lien avec les perceptions des prestations en capital (impôt perçu sur les retraits du deuxième plier LPP, etc.).
21.4011	Montant de la perception pour les personnes morales pour leurs activités sur la commune, base au 31.12.2017. Cette somme comprend les taxations définitives des années antérieures ainsi que les acomptes 2017. Montant dangereusement aléatoire qu'il faut apprécier avec réserve.
21.4040	Le droit de mutation est un impôt perçu en cas de transfert de la propriété d'un bien immobilier. Le droit de mutation est dû par l'acquéreur.
21.4063	Nouveau compte relatif aux perceptions des taxes sur les lotos et tombola par la commune. Ces taxes sont reversées périodiquement à la Recette du district, la commune ne percevant quant à elle pas de taxe sur les divertissements. En lien avec le compte de charge 21.319.1.

21.4090	Revenus sur le rattrapage ou rachat des actes de défaut de bien.
21.4101	Police du commerce taxe des boissons alcooliques 2017 (sur place ou à l'emporter)
21.411	Revenu conventionnel des forces motrices de l'Hongrin Léman (FMHL).
21.4411	Part de revenu lié aux impôts et taxes perçues sur les gains immobiliers.
21.4903	Versement de la part bénéficiaire du compte du service des eaux. Cette somme représente la rétribution de ce service industriel à l'administration communale pour l'exploitation de ses ressources.
22.352.1	Alimentation de la péréquation directe 2017, pour notre commune. Les chiffres sont donnés par l'autorité de Surveillance des Finances Communales
22.352.2	Solde dû par la commune sur ses acomptes au fonds de péréquation, sur l'exercice 2016.
22.422	Revenu des placements et titres du portefeuille communal.
22.424	Rendement d'actions en hausse.
22.452.1	Retour de la péréquation directe 2017, pour Roche. Les chiffres sont donnés par l'autorité de Surveillance des Finances Communales.
33.313.4	Nouveau compte lié au stock de vins.
340.314	Nouvel aménagement du biotope du centre du village avec fontaine mise en place par le GFA.
340.4232	Revenu locatif des places de stationnements jaunes du domaine privé communal.
341.3185	Travaux d'étude lancé par la Municipalité sur cet objet afin de connaître les possibilités de réalisation et d'affectation.
342.314	Changement d'un chauffe-eau défectueux.
344.331.1652	Nouveau compte d'amortissement lié à la fin des travaux et du préavis 52/2016.
344.4231	Légère baisse du revenu locatif en lien avec les importants travaux de rénovation des appartements entre deux locations.
351.313	Diverses petites fournitures courantes d'entretiens et sanitaires.
351.314	Plusieurs travaux extra budgétaires en relation avec la mise en place d'un espace livres (carrelage, peinture, etc…).
351.316	Nouveau compte lié aux frais de remboursement des cautions locatives. En lien avec le nouveau compte de revenu 351.4271.
352.3121.0	Nouveau compte afin de suivre clairement la consommation de la partie du bâtiment du vestiaire du foot.
352.314	Importante charge (CHF 26'800.00) liée au mandat donné à une entreprise de nettoyage afin de compenser des absences de collaborateurs.
352.316	Nouveau compte lié aux frais de remboursement des cautions locatives. En lien avec le compte de revenu 352.4271.1
358.314	Charge liée à des travaux prioritaires sur un mur mitoyen en lien avec une nouvelle promotion immobilière.
359.311	Achat d'une nouvelle autolaveuse pour CHF 2'870.00.

359.311.1	Achat d'un nouveau lave-vaisselle pour CHF 5'000.00.
359.314	Importante charge (CHF 21'400.00) liée au mandat donné à une entreprise de nettoyage afin de compenser les absences de collaborateurs.
359.314.1	Charge en lien avec les frais d'entretien et de nettoyage de la nouvelle unité d'accueil pour les écoliers.
359.4653	Participation de l'Espace 1000 Pattes à divers travaux d'aménagement et de matériel (refacturations).
40.4313	Encaissement de plusieurs importants permis de construire et d'habiter sur cet exercice.
40.4656	Remboursement d'Aigle Région au titre de participation de la région aux frais de mise en œuvre de plans d'aménagement du territoire.
41.3185	Frais de géomètre en lien avec le fractionnement de plusieurs parcelles communales.
42.3185	Pas de charge d'exploitation directe liée aux frais d'expertise et honoraires sur 2017. Des charges ont toutefois été réalisées et traitées dans le cadre d'investissement par voie de préavis.
430.3142.1	La principale charge est liée aux travaux d'urgence entrepris par la Municipalité sur injonction de la DGMR pour la remise en état partielle de la RC780 au niveau du giratoire de la Coche.
44.465	Remboursements d'assurances liés à des sinistres et participations aux plaquettes du jardin du souvenir.
45.311.1	Nouvelle charge liée à la mise à disposition de la déchetterie sur le site du centre de Sogetri à Roche.
46.319	Compte de REDIP (Réduction du droit de la récupération sur l'impôt préalable): Décompte entre l'impôt préalable dû et encaissé. La REDIP est calculée par trimestre.
46.3526.1	Montant facturé par l'entité intercommunale EPUDEHL pour le transport et le traitement des eaux usées. Montant calculé en EQH par habitant selon les modalités de la convention.
46.3526.2	Charge facturée par EPUDEHL en relation avec la taxe fédérale sur les micropolluants, correspondant à CHF 9.00 par habitant. En lien avec le compte de revenu 46.4526.
46.434.01	Perception de taxation unique de raccordement EU sur l'exercice 2017.
46.434.02	Perception de taxation unique de raccordement EC sur l'exercice 2017.
46.3811.1	Somme allouée au fonds de réserve au bilan pour travaux futurs.
470.3147.1	Part de la commune aux travaux prioritaires de la correction fluviale ECF Eau froide. Ce montant correspond aux acomptes facturés durant l'exercice.

58.318 Somme en forte augmentation en lien avec les prestations de l'organiste, selon clé de répartition « population / services ». Facturation par la commune boursière de Noville. La Municipalité a entrepris des démarches afin de minimiser cette charge sur les prochains exercices.

61.351.1 Nouveau compte relatif au solde dû pour la participation à la réforme policière selon décompte final de l'année précédente (2016).

61.3528 Charges liées aux frais d'assistance de police sollicitée auprès de la commune voisine de Villeneuve, ainsi qu'au mandant complémentaire donné à une société de surveillance et de sécurité afin de répondre aux attentes sécuritaires lors de manifestations.

61.3901 Ce montant représente les heures d'huissier et de travaux de notification ordonnés par l'Office des poursuites. En lien avec les recettes du compte 61.4362.

61.437 Revenu des amendes d'ordres ou des sentences municipales notifiées durant l'exercice 2017.

66.480 Demande de corrections et d'ajustement des réserves au bilan par l'autorité du Centre de compétence de Gollion (Protection Civile). En lien avec le compte 66.380.

712.3650 Charge liée aux sacs taxés blancs offerts aux habitants remplissant les conditions d'octrois dictées par le règlement communal.

72.35158 Solde participatif de la commune à la facture sociale, selon décompte finale de 2016.

73.3654.7 Participation à l'accueil de jours des enfants (FAJE) pour une contribution-socle à hauteur de CHF 5.00 par habitant (base 31.12.2016 avec 1'597 habitants)

73.4512 Solde correctif de participation aux frais de l'ARASAPE pour l'exercice 2017.

RAS = Régionalisation de l'Action Sociale

AAS = Agence d'Assurances Sociales

AJE = Réseau d'Accueil de Jour Enfant / Chablais

811.311 Achat de nouveaux compteurs d'eau potable (avec antenne de relevé à distance), en phasage et selon besoins du service des eaux.

811.3186 Répartition de la charge d'assurance entre les services 811 et 812.

811.3901.2 Charge liée aux prestations du fontainier en faveur de la Commune de Rennaz. En lien avec le compte de revenu 811.4359.

811.434 Perception de la taxe unique de raccordement au service des eaux. En lien avec les taxes uniques EU et EC du compte 46.

811.435 Produits de la vente d'eau aux abonnés de la commune.

811.435.1 Ligne de compte ouverte sur le budget 2017, afin de différencier la vente d'eau interne avec l'ancien prix de vente (CHF 0.30/m3) et le nouveau prix de vente (CHF 0.60/m3). Basé sur une consommation de 220'000 m3, il a été constaté une nette diminution de la consommation d'eau sur cet exercice.

811.481	Somme prélevée au fonds de réserve du service des eaux afin d'équilibrer ce compte à taxes.
812.312.1+2	Détail et ventilation des charges participatives à l'Association intercommunale d'EPUDEHL. Chaque rubrique est clairement libellée pour en favoriser la lecture.
812.322	Charge d'intérêt négociée par la Municipalité en avance à terme fixe (ATF) sur courte durée à taux très avantageux.
812.3813	Attribution au fond de réserve du montant excédentaire du compte 812.
812.3903	Imputation interne des services industriels, en faveur du ménage communal.
81.4351.3	Part des charges et prestations facturées à EPUDEHL dans le cadre du mandat de gestion intercommunale que Roche et Villeneuve ont passé avec cette structure.

3. CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Roche

vu le préavis N° xx/2018 de la Municipalité au Conseil communal relatif à la gestion et aux comptes 2017,

ouï le rapport de la commission de gestion,

considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

décide

1. **D'accepter les comptes communaux pour l'exercice 2017, tels que présentés, avec des charges pour un montant de CHF 7'639'696.19 et des revenus pour un montant de CHF 7'504'553.20.**
2. **De valider l'excédent de charges 2017 de CHF 135'142.99.**
3. **D'absorber l'excédent de charges à Capital au Bilan, passant de CHF 1'074'444.59 à CHF 939'301.60 (Solde à nouveau),**
4. **D'approuver la gestion relative à l'exercice 2017 et d'en donner décharge à la Municipalité.**

Adopté en séance de Municipalité le 1er mai 2018

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

le Syndic — la Secrétaire

Chr. Lanz — E. Jordan

MUNICIPALITÉ DE ROCHE VAUD

Municipal délégué : Municipalité in corpore

Annexes :
- Rapport de la fiduciaire
- Comptes par ordre administratif
- Liste des investissements du patrimoine administratif et financier
- Bilans comparés

RNB SOCIÉTÉ FIDUCIAIRE SA

Patrice Badan
Expert fiduciaire diplômé

Pré Loup 2
1868 Collombey
Phone : 024 472 33 20
Fax : 024 472 33 30
E-mail : secretel@sgfi.ch

Municipalité de Roche
Monsieur le Syndic
Christophe Lanz
Les Saulniers
1852 Roche

Collombey, le 30 avril 2018

RAPPORT SUR L'AUDIT DES COMPTES DE L'EXERCICE 2017

Rappel du mandat

- Notre offre du 13 février 2017.
- Mandat selon la décision de votre Municipalité du 16 février 2017.

But

Exécuter un audit annuel de la comptabilité de votre commune selon le règlement sur la comptabilité des communes (RCC) ainsi que des directives édictées par le Canton (DIRE).

Exécution du mandat, période comptable

L'exercice comptable allant du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017 a fait l'objet d'une révision les 18 & 19 avril 2018 dans les locaux de la Municipalité de Roche.

Plan d'audit

Le plan de notre audit a été le suivant :

- Entretien de mise en œuvre ;
- Contrôles formels de la comptabilité portant sur les comptes de fonctionnement et le tableau des investissements ;
- Contrôle du bilan, en particulier, des existants actifs et passifs et leur évaluation ;
- Etablissement du présent rapport à votre attention selon les dispositions de la NAS 910, Review (examen succinct) d'états financiers.

Rapport de l'auditeur sur les comptes communaux
Au conseil communal de la Commune de Roche

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à un examen succinct des comptes communaux de la Commune de Roche, comprenant le bilan, le compte de fonctionnement, le tableau des investissements, la liste des engagements hors bilan et le rappel des ententes intercommunales pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017.

Ces comptes communaux relèvent de la responsabilité de la Municipalité de la Commune de Roche alors que notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces comptes communaux sur la base de notre examen succinct.

Nous avons effectué notre examen succinct selon la Norme d'audit suisse 910 Review (examen succinct) d'états financiers. Cette norme requiert que l'examen succinct soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les comptes communaux ne comportent pas d'anomalie significative. Un examen succinct comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la commune et des procédures analytiques appliqués aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous avons effectué une review et non un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen succinct, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les comptes communaux ne sont pas conformes à la loi sur les communes du 28 février 1956 et au règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

Collombey, le 30 avril 2018

RNB Société Fiduciaire SA

Patrice **Badan**
Expert fiduciaire diplômé
Expert-Réviseur agréé